

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THICOURT**

Séance du 21 mars 2025 à 20 heures

Etaient présents : Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, François LECUROU, Mathieu BRIESCH, Jonathan EGLOFF, Bruno PERRIOL, Julien LEICK, Ghislain WILLAUME, Florine MALARD

Avaient donné pouvoir : Régis POINSIGNON à Pascal SPITZ

Etaient absents : néant

Mélissa HAMANT, secrétaire de mairie, est nommé(e) secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 20h.

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

Concernant l'ordre du jour de la présente séance, le maire précise que les points n°1 et 2 figurant sur la convocation, respectivement intitulés « compte de gestion » et « compte administratif » sont fusionnés en un point n°1 intitulé « compte financier unique ».

1. Compte financier unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document dématérialisé commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en œuvre est rendue obligatoire par la loi de finances n° 2023-1322 de 2024 à partir des comptes de l'exercice 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique pour 2024 définis comme suit :

En section de fonctionnement :

Recettes : 330 892,68 euros (dont 218 848,77 euros d'excédent reporté N-1)

Dépenses : 73 923,54 euros

Excédent de clôture : 256 969,14 euros

En section d'investissement :

Recettes : 20 831,08 euros

Dépenses : 155 944,93 euros (dont 3 615,16 euros de solde d'exécution reporté N-1)

Besoin de financement : 135 113,85 euros

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Pascal SPITZ, premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2024.

2. Affectation du résultat

Le maire rappelle les résultats de la gestion 2024 :

En section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 256 969,14 euros

En section d'investissement :

Besoin de financement : 135 113,85 euros

L'excédent de fonctionnement doit obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide d'affecter :
 - o En dépenses d'investissement : 135 113,85 euros au compte 001
 - o En recettes d'investissement : 135 113,85 euros au compte 1068
 - o En recettes de fonctionnement : 121 855,29 euros au compte 002 (soit 256 969,14 – 135 113,85)

3. Taux des impôts locaux

Le maire propose de maintenir les taux des impôts locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,66 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,33 %
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,12 %

4. Budget primitif

Le maire présente le budget primitif et notamment la liste des investissements prévus pour 2025.

En section de fonctionnement :

Recettes : 195 955,59 euros (dont 121 855,29 euros d'excédent reporté N-1)

Dépenses : 195 955,59 euros

En section d'investissement :

Recettes : 254 596,95 euros

Dépenses : 254 596,95 (dont 135 113,85 euros de solde d'exécution reporté N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le budget primitif 2025.

5. Création d'un trottoir rue Principale (subventions)

Suite à la démolition de la maison sise 28 rue Principale et afin de sécuriser le passage des piétons, le maire propose de financer la création d'un trottoir selon le plan ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
SNTTP	2 333,80	Département (AMISSUR) : 30 %	700,14
		Duf (DAC) : 35%	816,83
		Commune : 35 %	816,83
TOTAL	2 333,80	TOTAL	2 333,80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- Sollicite une subvention du Département au titre de l'AMISSUR 2025 ;
- Sollicite une subvention du Duf au titre de la DAC 2021-2023.

6. Aménagement de la salle associative et du jardin partagé (subventions)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la salle associative (ancienne école) et du jardin partagé, le maire propose de réaliser les dépenses suivantes :

- Ouverture d'une porte-fenêtre dans le bâtiment
- Création d'un escalier depuis la cour avec cheminement jusqu'au bâtiment
- Mise aux normes de l'électricité
- Finalisation de la clôture du jardin partagé

Cette opération est susceptible de bénéficier de financements publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le projet d'aménagement de la salle associative et du jardin partagé,
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible de financer le projet précité et notamment l'Europe, l'Etat, la région, le département et la Communauté de Communes.

7. Mise aux normes électriques (subventions)

Suite aux contrôles réglementaires des bâtiments communaux, le maire propose de financer la mise aux normes des installations électriques selon le plan ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
DJP HABITAT	2 034,00	Duf (DAC) : 50%	1 017,00
		Commune : 50 %	1 017,00
TOTAL	2 034,00	TOTAL	2 034,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- Sollicite une subvention du Duf au titre de la DAC 2021-2023.

8. Imperméabilisation de la cave de la mairie (subventions)

Afin d'enrayer les infiltrations d'eau dans cave de la mairie, le maire propose de financer son imperméabilisation selon le plan ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
MUR PROTECT	18 653,92	Région « Coup de pouce rural » : 50 %	9 326,96
		Duf (DAC) : 25%	4 663,48
		Commune : 25 %	4 663,48
TOTAL	18 653,92	TOTAL	18 653,92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- Sollicite une subvention de la Région au titre du « Coup de pouce rural » 2025-2028 ;
- Sollicite une subvention du Duf au titre de la DAC programmes 2021-2023 et 2024-2026.

9. Subvention « Une rose, un espoir »

Les 26 et 27 avril 2025 aura lieu l'habituelle opération « Une rose, un espoir » qui a pour objectif d'apporter une aide substantielle et pratique aux malades atteints du cancer.

Le maire propose de participer à hauteur de 100 euros comme en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de verser une subvention de 100 euros à l'association « Une rose, un espoir » de Rémilly-Faulquemont.

10. Démontage des concessions reprises

Vu l'arrêté du maire n°2024/16 prononçant la reprise des concessions en état d'abandon,

Le maire propose d'effectuer le démontage prioritaire des concessions présentant un danger pour la circulation des usagers, à savoir :

Ilot sud :

SUD G 5
SUD G 6 LECLEIRE MAGUIN
SUD J 5
SUD K 4 ROYER HUGLOT
SUD K 5 ROYER ANDRE

Ilot nord :

NORD E 1 SURGET ANDRE
NORD E 4 DESCOUPS JEAN
NORD F 2 LIEUGAUT
NORD I 2

11. Location d'un terrain communal

Considérant la volonté de la commune de louer les parcelles suivantes sises route de Many :

- En section 4, parcelle n°11 pour 15, 39 ares
 - En section 4, parcelle n°14 pour 0, 36 ares
- Soit un total de 15,75 ares**

Considérant les candidatures de Mme Myriam Willaume, M. Jonathan Egloff et Mme Florine Malard,

Après tirage au sort, il est proposé de louer les parcelles communales précitées à M. Jonathan Egloff.

Le maire propose de fixer le prix de la location à 0,96 euros l'are par an hors charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de louer les parcelles cadastrées n°11 et 14 en section 4 à M. Jonathan Egloff.

12. Divers

- Utilisation de l'application WhatsApp
- Campagne de curage des avaloirs auprès de la société SCORE pour 2 campagnes par an le tarif passe de 8,68 € HT à 9,11 € HT
- Chasse aux œufs prévue samedi 19 avril à 10h30
- Pose d'un verrou à l'église (crochet mairie)
- Agneaux de Pâques
- Carrés du jardin partagé

Le maire lève la séance à 21h45.

A Thicourt, le 21 mars 2025
Le maire, Myriam RESLINGER

